



Un feu de cuisson fait deux blessés

(Mont-Tremblant, lundi 24 avril 2017) – Un incendie de cuisson s'est déclenché le vendredi 21 avril, vers 18 h 15, à une résidence du chemin Desmarais à Mont-Tremblant et a fait deux blessés.

Lorsque les pompiers sont arrivés à la résidence, l'incendie avait été maîtrisé. Deux personnes ont toutefois été blessées en tentant d'éteindre le feu tandis que trois autres ont été incommodées par la fumée. C'est en voulant chauffer de l'huile dans un chaudron sur la cuisinière que l'incendie s'est déclenché. Une des personnes sur place a voulu déplacer le chaudron enflammé et a malheureusement été brûlée aux avant-bras et au visage. Une deuxième personne qui voulait aider a aussi été brûlée aux mains. Ce sont les techniciens paramédics qui ont pris en charge les victimes.

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant rappelle qu'il est fortement déconseillé de faire chauffer de l'huile dans un chaudron pour de la friture, et ce, peu importe le type de chaudron. Il est recommandé d'utiliser une friteuse thermostatique certifiée CSA ou ULC.

Quoi faire en cas de feu de cuisson

Ne jamais déplacer un récipient dont le contenu est en flammes. Placer un couvercle de dimension appropriée sur le récipient pour éteindre le feu. Si possible, utiliser une mitaine de four afin d'éviter les brûlures. Ne jamais éteindre le feu de cuisson avec de l'eau, mais avec un extincteur. Si possible, fermer les éléments chauffants, même ceux du four, et fermer la hotte de cuisine. Appeler les pompiers le plus rapidement possible en composant le 9-1-1, et ce, même si le feu semble maîtrisé.

Pour davantage de renseignements, contactez l'inspecteur à la prévention du Service de sécurité incendie au 819-425-8614, poste 2804 ou consultez le www.villedemont-tremblant.qc.ca sous *Citoyens / Sécurité incendie / Conseils de prévention*.